

Taxe d'apprentissage

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) Clermont Auvergne est une composante de l'université Clermont Auvergne.

Il forme vos collaborateurs dans les **domaines de la formation, de l'enseignement et de l'éducation** : formateur en entreprise, ingénieur pédagogique numérique, cadre en prévention et promotion de la santé...

Nous accueillons une grande diversité d'étudiants et de stagiaires de la formation continue au sein de nos formations.

Afin de répondre au mieux aux exigences des professionnels en activité, ces dernières sont **dispensées sous forme hybride (= formation en présence et à distance) et sont ouvertes à la formation continue (apprentissage ou contrat de professionnalisation).**

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l' INSPÉ Clermont Auvergne, vous soutenez activement la stratégie d'innovation pédagogique de l'Inspé et participez à la formation de vos futurs salariés ou des enseignants de vos enfants .

Comment verser à l'Inspé Clermont Auvergne ?

1. Consultez ci-dessous les informations utiles à votre versement
2. Réglez votre taxe d'apprentissage soit par virement ou paiement en ligne ou par chèque (voir les modalités dans le document ci-dessous)

[Bordereau de versement](#)

2. Renvoyez ce bordereau aux adresses mails indiquées
3. Transmettez votre déclaration à votre Organisme Collecteur

NB : L'Inspé perçoit la catégorie B du Hors Quota ou Barème.

INFORMATIONS UTILES